



**DIRECTION REGIONALE  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA COHESION SOCIALE  
DU LIMOUSIN**

## **ELEMENTS DE CONSTITUTION DE LA FICHE PROJET SPORT SANTÉ BIEN ETRE**

Les **effets bénéfiques** des activités physique et sportive sur la santé sont connus et confirmés par toutes les études épidémiologiques modernes : elles montrent que le risque de décès prématuré est moindre chez les personnes physiquement actives que chez les autres, résultat valable quels que soient l'âge et la cause de décès, de manière plus probante chez les hommes que chez les femmes.

La **pratique régulière d'une activité physique diminue la mortalité prématurée**, améliore le bien-être émotionnel, le bien-être physique, la qualité de vie et la perception de soi. Il est également montré que la qualité de vie des malades chroniques se trouve améliorée, ainsi que celle de certaines catégories de handicaps, lorsque l'accompagnement est satisfaisant.

### **1. Rappel des objectifs fixés par la circulaire CNDS "Part territoriale " n°2012 – DEFIDEC – 02 du 28 novembre 2012**

Considérant la dite circulaire, il est affiché comme objectif prioritaire de politique publique la promotion résolue et systématique de la santé par le sport par le développement notamment de projets concertés avec les Agences Régionales de Santé (ARS), afin d'inciter les acteurs locaux à développer des actions innovantes et pérennes.

En matière de politique publique, concernant la promotion des activités physiques et sportives pour tous comme facteur de santé, il s'agit de favoriser :

- la mise en œuvre des mesures prévues **dans l'axe 2 du programme national nutrition santé 2011-2015** → Développer l'activité physique et sportive (APS) et limiter la sédentarité par la promotion, le développement et l'augmentation du niveau d'activité physique quotidienne pour tous / par la promotion de l'activité physique et sportive adaptée (APA) chez les populations en situation de handicap, défavorisées, âgées ou atteintes de maladies chroniques

→ Accompagner et orienter les associations sportives qui souhaitent développer une offre ou adapter une de leurs offres pour des publics (quelque soit l'âge) atteints de maladies chroniques et **l'axe 3 du plan national « bien vieillir »** par la promotion **de l'activité physique et sportive** : (Annuaire des associations sportives proposant des activités pour les seniors ; Soutien des fédérations sportives s'adressant aux seniors ; Formation des professionnels ; Evaluer les aptitudes physiques des seniors ; Journée "portes ouvertes" pour les seniors des fédérations)

- l'accompagnement et l'orientation des associations sportives qui souhaitent développer une offre ou adapter une de leurs offres pour des publics (quelque soit l'âge) atteints de maladies chroniques.

- l'accessibilité pour tous aux activités physiques/sportives, et à la santé (globale).

## **2. Stratégie proposée à la commission territoriale du CNDS en Limousin et concertée avec l'ARS du Limousin**

Il est proposé à la commission territoriale, le principe de dépôt de dossiers concernant des projets exemplaires, innovants et significatifs dans le domaine du sport santé, dont les finalités sont de :

- Promouvoir l'offre d'activités sportives permettant l'adoption de comportements favorables au maintien du capital santé des populations en Limousin, dans le respect d'elles-mêmes, des autres et de l'environnement
- Permettre aux populations du Limousin de faire des choix éclairés, conscients et responsables pour leur santé, en matière d'activités sportives en s'engageant dans une pratique physique et sportive régulière, adaptée, variée, progressive et sécurisée
- Saisir l'opportunité d'être actif et accompagner les personnes dans leur démarche Sport santé
- Créer du lien social, lutter contre l'isolement et permettre aux populations d'un territoire de se rencontrer

Les projets proposés devront avoir comme ancrage territorial, le **périmètre des 4 Contrats Locaux de Santé (C.L.S)** de la région Limousin ou les territoires faisant l'objet de projets spécifiques (parcours de santé des personnes âgées par exemple) au motif de l'objectif prioritaire affiché dans la circulaire, dans le cadre d'une **action concertée et renforcée avec l'ARS Limousin, dans une démarche globale intégrant plusieurs niveaux et types d'actions** :

- . Un niveau d'action direct sur les publics que l'on souhaite toucher visant à diffuser l'information sur l'offre proposée, sur les bienfaits de l'activité physique, et à travailler sur la motivation de ces publics, (ex : actions de sensibilisation, rencontres, débats, offre de découverte des activités, « mise à l'étrier » grâce à des activités ludiques...),
- Un niveau d'action sur l'entourage des publics visés (familles, aidants à domicile, éducateurs, enseignants, animateurs, professionnels de santé...) afin qu'il valorise l'activité physique et sportive et soutienne les changements de comportements, (ex : rencontres avec les professionnels et les familles,...),
- Un niveau d'action sur l'environnement afin que les conditions matérielles et institutionnelles favorisent l'accès aux activités : il s'agit de travailler en collaboration avec les organismes et collectivités susceptibles de favoriser l'accès aux activités (ex : mise en place des activités sur des temps adaptées au mode de vie des publics visés, sur des lieux facilement accessibles, collaboration pour l'organisation de journées événementielles comme par ex journées parents/jeunes...).

Ils devront également viser un des publics cibles suivants :

- Publics porteurs de pathologies chroniques (obésité, diabète, cancer, pathologies cardio – respiratoires...),
- Publics âgés (pour un maintien de l'autonomie et de l'espérance de vie en bonne santé),
- Publics de tout âge, éloignés de la pratique sportive traditionnelle (créer les leviers d'un accompagnement vers une démarche sport santé : bien être, qualité de vie, bienfaits retirés au quotidien...).

Pour chacun des CLS de la région Limousin, des axes stratégiques propres aux spécificités du territoire sont déclinés et il conviendra pour le porteur de projet d'**inscrire son action dans ce cadre** :

**- Pour la Haute – Vienne / CLS de LIMOGES**

**Axe stratégique 3.3 du CLS de Limoges** – sur les quartiers du Val de l'Aurence, Le Vigenal, La Bastide, Beaubreuil, Les Portes Ferrées - : "Agir sur l'environnement pour agir sur la santé" / **3.3.3 Objectif 3** : développer l'activité physique et sportive et limiter la sédentarité afin de préserver le capital santé

- **Fiche action 3.3.3-2** : développer l'offre d'activité sportive et l'offre d'activité physique adaptée, permettant l'adoption de comportement favorable au maintien du capital santé des populations, dans le respect d'elles-mêmes, des autres et de l'environnement
- **Fiche action 3.3.3-3** : développer l'action « Bouge...une priorité pour la santé » sur les écoles des quartiers

**- Pour la CREUSE / CLS de BOURGANEUF - ROYERE**

**Axe stratégique 2 du CLS de Bourgneuf – Royère de Vassivière – "Vaincre l'isolement rural"** / **Objectif 4.1** "Repérer, valoriser et soutenir les initiatives locales en matière de lutte contre l'isolement et qui sont créatrices de lien social" / **Objectif 4.2** "Dynamiser localement la politique culturelle et sportive en professionnalisant les acteurs et intervenants et en développant les équipements dédiés.

- **Fiche action 4** : favoriser le maintien et le développement du lien social

Axe stratégique 4 **du CLS de Bourgneuf – Royère de Vassivière – "Maintien à domicile, prise en charge globale et pathologies chroniques"** / Objectif 8.1 "développer des ateliers spécifiques coordonnés de dynamisation facilitant l'anticipation, la reconnaissance et l'acceptation du vieillissement

**Fiche action 8** : anticiper, prévenir, identifier et accepter la perte d'autonomie

*En transversal au CLS : développement de l'entraide inter – générationnelle*

**- Pour la CREUSE / CLS d'AUBUSSON – FELLETIN**

**Axe 1 du CLS d'Aubusson – Felletin – "Personnes âgées, personnes en perte d'autonomie"** / **Objectif 2.1** "développer les actions de prévention ciblées pour préserver l'autonomie et retarder l'entrée dans la dépendance"

- **Fiche action 2** : développer les actions de prévention ciblée pour préserver l'autonomie et retarder l'entrée dans la dépendance"

**Axe 2 du CLS d'Aubusson – Felletin – "Rompre l'isolement rural" / Objectif 6.1 – "conforter et valoriser le milieu associatif"**

- [Fiche action 6](#) : favoriser le maintien et développement du lien social

**Axe 3 du CLS d'Aubusson – Felletin – "Santé des jeunes" / Objectif 12.3 "développer la promotion de la santé" / Objectifs 13.1 et 13.2 "renforcer le partenariat et la coordination "**

- [Fiche action 12](#) : favoriser l'accès aux soins et développer la promotion de la santé

**Axe7 du CLS d'Aubusson – Felletin – "Périnatalité et petite enfance" / Objectif 24. 1 "Promouvoir l'éducation pour la santé"**

- [Fiche action 24](#) : développer les actions de promotion de la santé du jeune enfant

- Pour la CORREZE / CLS de Haute – Corrèze (Communautés de communes de Bugeat – Sornac, du pays d'Eygurande, Ussel-Meymac - Haute-Corrèze, du plateau Bortois, des gorges de la Haute-Dordogne)

**Axe stratégique n°2 : améliorer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie / Objectif Améliorer l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants**

- [Fiche action](#) : prévention des chutes

**Axe stratégique n°6 : favoriser la prévention et le dépistage du cancer**

- [Fiche action](#) : prévention et information à thème : éducation physique et prévention des cancers (sein, colo – rectal)

**Axe stratégique n°7 : favoriser la prévention et le dépistage du diabète**

- [Fiche action](#) : prévention et information à thème : éducation physique et diabète, diététique et nutrition
- [Fiche action](#) : Prévention obésité et surpoids

En outre, au-delà des périmètres des CLS, un travail est actuellement mené par l'ARS pour la structuration et la coordination du parcours de santé de la personne âgée (Territoires d'Ussel, Aubusson, et territoire de Saint-Yrieix.). Des projets pourraient y être proposés dans ce cadre.

Modalités de sélection des dossiers :

**Il s'agit donc d'adapter l'offre de pratique, pour réduire les écarts entre les besoins de pratique des publics ciblés et l'offre sportive locale. Pour cela, il convient d'agir sur l'ensemble des facteurs qui peuvent favoriser l'activité ou sa reprise (les installations, les transports, les professionnels de santé, le milieu scolaire, le milieu familial...), en lien avec les partenaires institutionnels concernés.**

En conséquence, les projets déposés devront apporter la preuve de

- L'accroissement de l'offre d'activités physiques « sport santé bien être »
- La mobilisation de l'entourage et des publics visés par le projet
- Le renforcement des compétences « sport santé bien-être » des publics visés par le projet (en référence notamment aux recommandations du Plan National Nutrition Santé)

- L'adaptation des conditions matérielles et institutionnelles pour favoriser l'accès aux activités
- La mobilisation de partenaires (DRJSCS / DDCSPP / ARS / DT / Mouvement Sportif / collectivités territoriales / établissements scolaires...)
- Leur ancrage territorial autour des périmètres des C.L.S ou des territoires faisant l'objet de projets spécifiques (parcours de santé des personnes âgées, par exemple).

**A cet égard, le Pôle de compétences régional en éducation et promotion de la santé, auquel seront associées les équipes de la DRJSCS, des DDCSPP, de l'ARS et la commission Sport Santé du CROS Limousin, pourra être activé par les promoteurs dès le montage du projet (avec un appui tout particulier pour prévoir le dispositif d'évaluation), puis dans sa mise en œuvre, pour mobiliser tous les acteurs nécessaires à la réussite du projet (<http://www.pepslimousin.fr>; coordonnées des référents sur le site Internet).**

L'information relative aux projets «sport-santé» sera associée au dossier CNDS à l'aide d'une fiche – projet spécifique à retourner, selon le porteur de projet à la DDCSPP (19 ou 23 ou 87 pour les clubs et comités départementaux) ou à la DRJSCS Limousin (pour les ligues, comités régionaux, CROS et CDOS) et selon le calendrier établi.

Lors de la sollicitation de financements ARS, la DRJSCS (les DDCSPP via la DRJSCS) transmettra le projet à l'ARS (Direction de la Santé Publique), pour examen. Une proposition commune et concertée de soutien financier DRJSCS/ARS sera alors portée devant la commission territoriale.

Les attributions financières seront validées par la commission territoriale.

**Annexe : fiche – projet à retourner vers le service instructeur de référence, avec le dossier CNDS, au plus tard le 22 mars 2013**

**CRITERES D'EXCLUSION : ne pourront être retenus les projets portant sur :**

- une compétition sportive ;
- un événement sportif ponctuel et isolé ;
- une action de formation isolée ;

**Référent DRJSCS Limousin :**  
**Anne – Laure BOUNICAUD – 05 55 45 24 76**  
[anne-laure.bounicaud@drjscs.gouv.fr](mailto:anne-laure.bounicaud@drjscs.gouv.fr)

**Référent ARS :**  
**Patricia Viale- 05 55 45 80 85**  
[patricia.viale@ars.santé.fr](mailto:patricia.viale@ars.santé.fr)